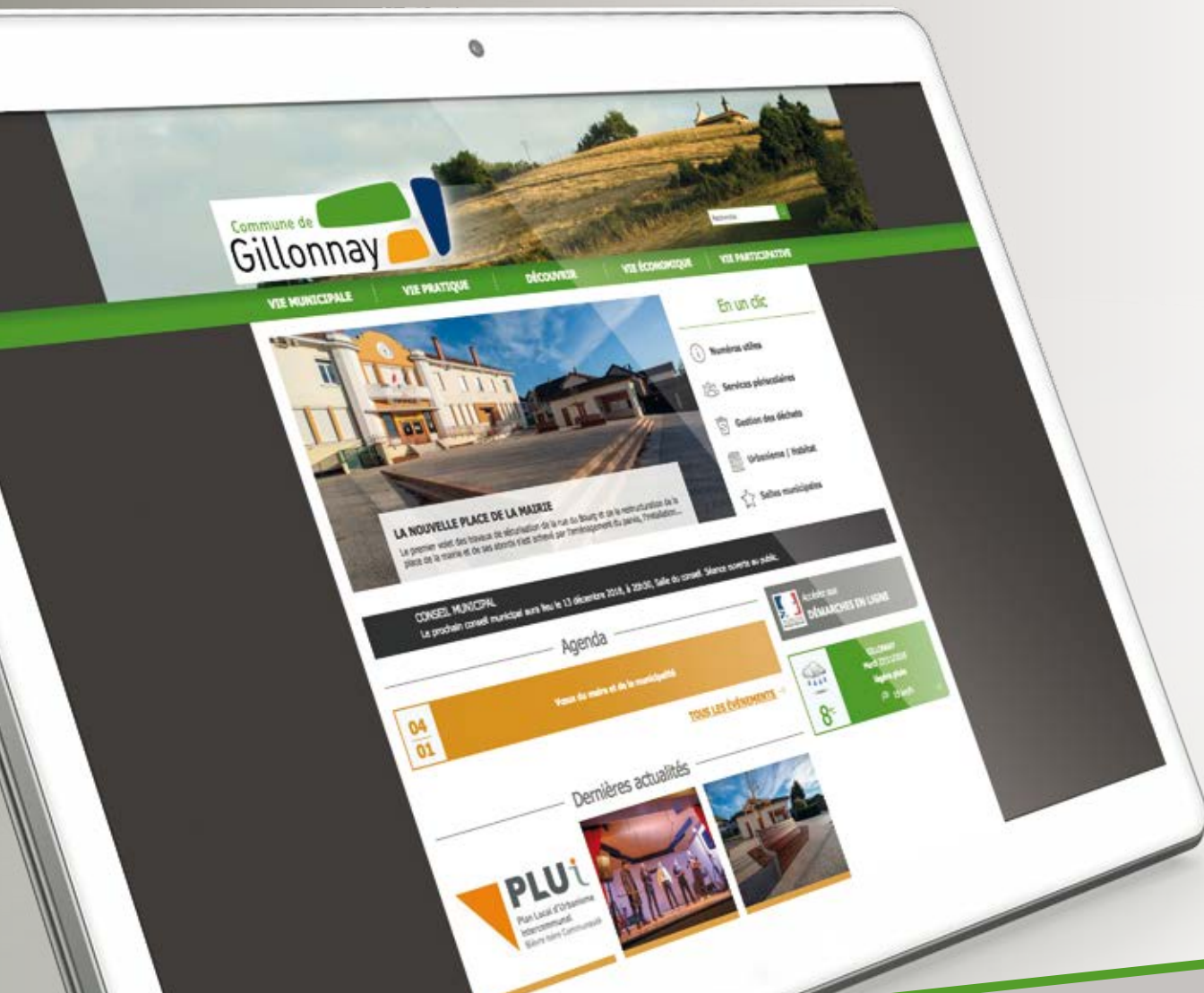


Les infos de la commune sur
www.gillonnay.fr



Et aussi :



FESTIVITÉS
et vœux



L'ÉTAT CIVIL
de 2018



PLU
L'enquête publique



L'AGENDA
des manifestations



Infos pratiques

SECRETARIAT DE MAIRIE

Place de la Mairie
38260 Gillonnay
☎ 04 74 20 53 44
✉ mairie@gillonnay.fr

Pour vos démarches administratives (déclarations d'état civil, documents d'urbanisme...) le secrétariat est ouvert au public :

- lundi : 10h - 12h
- mardi : 10h - 12h et 16h - 18h30
- mercredi : 13h30 - 16h30
- jeudi : 10h - 12h
- vendredi : 10h - 12h et 15h - 18h.

i Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

NUMÉROS UTILES

École04 74 20 24 27
 Services périscolaires ...04 74 20 31 03
 Bibliothèque.....04 74 20 52 23
 Bièvre Isère Communauté.04 76 93 51 46
 Service des eaux.....04 74 20 86 73
 SAMU15
 Gendarmerie.....17
 Pompiers18


RECENSEMENT MILITAIRE

Tout jeune Français, fille ou garçon doit obligatoirement se faire recenser dans les trois mois suivant son 16^{ème} anniversaire pour pouvoir être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté :

- en se présentant à la mairie avec sa carte d'identité ou un document prouvant sa nationalité, le livret de famille et un justificatif de domicile
- en remplissant les formulaires en ligne sur www.service-public.fr/particuliers ou majdc.fr

i L'attestation de recensement lui sera demandée lors de son inscription aux examens ou au permis de conduire.

DÉCHETS MÉNAGERS ET RECYCLAGE

 Collecte des **ordures ménagères**
Elle a lieu le jeudi matin à partir de 3h00. Si le jeudi est férié, la collecte est en général reportée au lendemain.

 Emplacements des **conteneurs de tri sélectif** :

- place de la vogue
- près des HLM, rue de Battines

Pour les vêtements et chaussures :

- place de la vogue

 **DÉCHÈTERIES**
Déchèterie des **Charpillates à La Côte Saint-André**

- lundi : 14h - 18h.
- mardi, jeudi, vendredi : 9h - 12h et 14h - 18h.
- mercredi et samedi : 9h - 18h.
- ☎ 04 74 20 33 03


Déchèterie du Liers à Nantoin

- Lundi : de 9h à 12h.
- Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h.
- Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 18h.
- ☎ 04 74 54 13 73

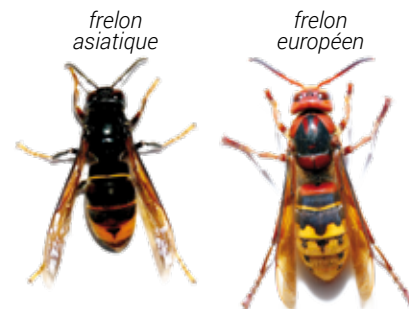
Déchèterie de S'-Étienne de S'-Geoirs

- Lundi : de 14h à 18h.
- Mercredi au samedi : de 9h à 12h et de 14h à 18h.
- ☎ 04 76 93 44 16

Feux de déchets verts

 Le brûlage de tous les déchets verts ou autres, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur, ainsi que les feux sont strictement interdits, en application des dispositions du Code de l'Environnement et du Règlement Sanitaire Départemental. *Arrêté préfectoral du 18/11/2013.*

FRELON ASIATIQUE




Introduit en France il y a une quinzaine d'années, le frelon asiatique est maintenant présent sur l'ensemble du territoire français et même au-delà. Prédateur avéré d'insectes, il représente une menace pour la biodiversité et pour les abeilles.

L'hiver, l'ensemble des populations meurt sauf les reines qui, dès février sortent de leur hibernation pour commencer à s'alimenter. Il est alors possible de les éliminer en faisant appel à un professionnel, ou en installant des pièges de la mi-février à la fin avril sur les branches des arbres du jardin ou sur les balcons et terrasses.

Vous pouvez acquérir des pièges, ou les confectionner en incorporant dans une bouteille plastique un mélange composé d'un tiers de bière brune, un tiers de vin blanc (pour repousser les abeilles) et un tiers de sirop de cassis. Ne pas oublier de renouveler régulièrement le mélange et de tuer les individus pris au piège.

i Pour identifier les frelons et les nids, se référer au site : frelonasiatique.mnhn.fr/identification

 Pour signaler la présence d'un nid, contacter :

Le GDS 38 : ☎ 09 74 50 85 85
- ✉ info@gds38.asso.fr

Le Fredon 38 : ☎ 04 74 86 40 68



PESTICIDES CHIMIQUES

L'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 de la loi Labbé, interdit l'achat, l'utilisation et la détention de tous les pesticides chimiques (aussi appelés produits phytopharmaceutiques) pour l'entretien des végétaux et plantes de jardins, potagers, terrasses, balcons et plantes d'intérieur. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces...

Vous trouverez les informations sur les motivations de cette interdiction et sur la valorisation des solutions alternatives sur le site www.jardiner-autrement.fr

i Les produits concernés doivent impérativement être rapportés en déchèteries dans leur emballage d'origine. Ils ne doivent en aucun cas être jetés dans les poubelles ou dans les canalisations.



ANIMAUX ERRANTS

La commune ne possédant pas de fourrière municipale, la mairie a signé une convention avec la fourrière animale Sacpa de Renage.

Si vous constatez la présence d'un animal errant ou en divagation sur le territoire de la commune, appelez la mairie, le maire ou un adjoint qui contactera la Sacpa pour qu'elle puisse le récupérer.



Le contexte national politique et social agité de ces derniers mois, nous amène à nous interroger sur le sens à donner aux mots « démocratie » et « citoyenneté ». C'était d'ailleurs l'une quatre thématiques inscrites au Grand Débat National lancé en début d'année par le Président de la République. C'est aussi celle qu'avait choisie le collectif d'habitants à l'initiative de la réunion organisée dans ce cadre le 9 mars dernier en salle des associations.

Lorsque nous avons évoqué l'éventualité d'accueillir une rencontre de ce type au sein de la commune, le conseil municipal s'était déclaré tout à fait favorable à ce qu'il y ait un débat dans le respect des règles du Grand Débat National. Il ne souhaitait pas qu'il soit organisé par la mairie pour préserver son caractère de neutralité. Mais il était entièrement d'accord pour accompagner une demande de réunion d'initiative locale. Nous en avons d'ailleurs informé la population du village. Et nous l'avons fait quand un groupe d'habitants a fait part de son projet à la mairie.

Le Grand Débat National aura peut-être été l'occasion de faire germer des graines. Mais au-delà des concertations, débats et manifestations, il ne faut pas oublier que la démocratie et la citoyenneté s'expriment en premier lieu par la voie des urnes. C'est l'occasion de vous rappeler que nous élirons dans quelques semaines nos représentants au Parlement Européen.

Mais être citoyen, c'est aussi s'engager au quotidien ! Chez soi, au travail, dans la vie communale ou associative, dans les relations avec nos « concitoyens ». Et de faire en sorte d'appliquer les règles de base de la vie en société, dans le respect des autres, de notre environnement au sens large, des lieux et biens publics.

Jean-Louis Didier
Maire

BULLETIN MUNICIPAL de la Commune de Gillonnay

Directeur de publication
Jean-Louis Didier, maire.

Conception, rédaction et mise en page
Mathias Allély, Marie-Françoise Rattier.

Photos
Marie-Françoise Rattier, Mathias Allély, les enseignantes de l'école, Dominique Bernard.

Comité de lecture
Francine Ehrler, Claudine Guillaud, Jean-Paul Jullien-Vieroz, Emmanuelle Pinto.

Couverture
Site internet de la commune.

Impression
Imprimerie Rochat, St Étienne de St-Geoirs.

**mars
2019**

Dans ce numéro :

Infos pratiques	p.2	L'animation culturelle	p.11
Éditorial, sommaire	p.3	La vie des associations	p.12
La vie municipale	p.4	L'actualité du village	p.13
Festivités et vœux	p.5	Zoom : un beau village, c'est l'affaire de tous	p.14 et 15
Autour de l'école	p.6	Agenda des manifestations	p.16
Encart : PLUi : Mon guide de l'enquête publique	p.7 à 10		



La vie municipale

LES INFOS DE LA COMMUNE : www.gillonnay.fr

Vous y trouverez :

- Les actualités et informations pratiques sur la vie du village.
- Les compte-rendus des conseils municipaux.
- L'agenda des événements de la commune et de ses associations.
- Des renseignements sur les démarches administratives...

Vous pourrez entreprendre en ligne les démarches de :

- Demande d'actes d'état civil.
- Préparation à la conclusion d'un Pacs.
- Recensement citoyen obligatoire.
- Déclaration de changement de coordonnées.
- Déclaration d'ouverture de chantier
- ...

ENTREPRISES

Pour figurer sur le site, vous devez simplement remplir la fiche de présentation dans l'espace dédié.

ASSOCIATIONS

Pensez à créer votre espace, à l'actualiser après chaque AG, et à intégrer vos manifestations dans l'agenda.



LISTES ÉLECTORALES : LES NOUVELLES DIRECTIVES

Depuis le 1^{er} janvier 2019 :

- Les listes électorales sont extraites d'un répertoire unique et permanent tenu par l'Insee. Il est mis à jour à partir de l'enregistrement des demandes d'inscription ou de radiation auprès des mairies ou des postes consulaires et des informations concernant la capacité électorale et les décès des électeurs.
- Le maire est responsable de la révision des listes électorales. Il est chargé de statuer sur les demandes d'inscription, dans un délai de cinq jours, à compter du dépôt de la demande et de radier les électeurs qui ne remplissent pas les conditions d'inscription à l'issue d'une procédure contradictoire.
- Chaque électeur peut vérifier sa situation électorale sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/F34687>

L'inscription sur les listes électorales :

- Les demandes peuvent être déposées en mairie, adressées par courrier postal, faites par téléprocédure agréée par le ministère de l'Intérieur.
- Les personnes non domiciliées dans la commune peuvent s'inscrire, dans la mesure où elles auront figuré deux ans de suite au rôle des contributions directes communales.
- L'inscription des personnes ayant acquis la nationalité française et des jeunes ayant atteint leur majorité est effectuée d'office par l'Insee.

Les nouvelles cartes électorales :

- En plus des données habituelles, figure un identifiant national que l'électeur conservera tout au long de sa vie.
- Les nouvelles cartes d'électeurs seront envoyées à partir du mois d'avril.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

En mai prochain, les électeurs des 27 États membres de l'Union Européenne désigneront leurs représentants au Parlement Européen, les Eurodéputés. La France dispose de 79 sièges sur un total de 705, si Brexit.

Élus au suffrage universel direct depuis 1979, les députés européens exercent les pouvoirs :

- Législatif : le Parlement est partie prenante dans l'adoption des actes juridiques communautaires.
- Budgétaire : il établit son budget avec le Conseil de l'Union Européenne.
- De contrôle : il intervient dans la procédure de désignation du président de la Commission Européenne et peut censurer cette commission.

i Les élections européennes auront lieu en France le dimanche 26 mai.



ÉTAT-CIVIL 2018

Naissances

Jimmy, fils de Tristan DOUVRY et Céline DOS SANTOS	le 04/01
Jorys, fils de Antoine MARECHAL et de Myriam MEGNIGBETO	le 19/02
Raphaël, fils de Frédéric ROUGEBOUX et Johanne BADIN	le 08/04
Léonie, fille de Cédric LAROCHE et Vanessa LANTUEJOL	le 03/05
Alix, fille de Joris GENEVEY et Emilie MONNET	le 18/05
Romy, fils de Anthony LAVINAY et Coralynne COURTHIAL	le 06/06
Sacha, fils de Anthony LAVINAY et Coralynne COURTHIAL	le 06/06
Tylian, fils de Baptiste BOUVIER-BALLET et de Cindy GONCALVES	le 26/09
Margot, fille de Julien CHARRETTON et de Claire LAURENT	le 09/10
Romane, fille de Julien CHARRETTON et de Claire LAURENT	le 09/10
Lorris, fils de Maxime BENOIT et Lucie PARLAGRECO	le 02/11

Mariages

Aline JUNIER et Mathias SEGUINEAU de PREVAL	le 09/06
Marine PACZESNY et Johnathan BELLIN	le 09/06
Coralie PHILIBERT et Mathieu ALLARD	le 28/07
Morgane VIDAL et Franck DI MATTEO	le 25/08

Décès

Bernard NARDY	le 10/02
Suzanne GENTON née VERGER	le 27/02
Suzanne DRUERE née THOMAS	le 01/05
Francine CHOLLIER née BERGER	le 11/06
Christian GEORGES	le 27/06
Raymond JALLUT	le 27/08
Simon RIBAN	le 26/09
André DREVON	le 29/09
Marc FAYT	le 01/10
Robert BERGER	le 16/10

Décès de personnes natives de Gillonnay

Marie-Thérèse GANET	le 07/01
Marcel RIBAN	le 14/09

Informations communiquées en accord avec les familles



LES VŒUX DU MAIRE ET L'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Le vendredi 4 janvier, plus de quatre-vingts personnes assistaient à la cérémonie des vœux.



Le maire Jean-Louis Didier formulait les remerciements d'usage avant de dresser le bilan de l'année, des travaux, des finances, de la vie municipale, culturelle et associative. Puis il abordait les projets à venir. Notamment la deuxième tranche des travaux de requalification de la place de la mairie et de sécurisation de ses abords. Et la consolidation de la charpente de l'espace Gyltiss, pour pouvoir à nouveau l'ouvrir à des manifestations publiques.

Le maire annonçait ensuite la mise en ligne, en début d'année, du site Internet de la commune, construit sous la houlette de Mathias Allély, conseiller municipal.

Après avoir laissé la parole à Évelyne Collet, vice-présidente de Bièvre-Isère Communauté, il invitait le public à regarder un diaporama illustrant les temps forts de la commune. La soirée se clôturait autour d'un buffet convivial.

Traditionnellement, le maire profite de la cérémonie des vœux pour accueillir officiellement les personnes installées l'année précédente dans la commune.



Il leur remet « La mallette du nouvel habitant », une pochette contenant un guide pratique élaboré à leur intention par la commission « Communication culture », des documents divers concernant la vie du village et de manière plus générale les services sur le territoire.

La population du village s'agrandit en moyenne d'une vingtaine de nouveaux foyers chaque année.



UN REPAS ET DES COLIS POUR LES AÎNÉS DE LA COMMUNE

Le dimanche 2 décembre à midi, plus de quatre-vingts convives se retrouvaient autour des tables très joliment dressées de la salle des fêtes pour le repas de fin d'année, offert aux aînés de la commune par le Centre Communal d'Action Sociale.

Parmi eux, des membres du conseil municipal et du CCAS. Et les doyens de l'assemblée, Richard Didier et Thérèse Robin-Brosse âgés respectivement de 91 et 87 ans.



Le repas, préparé par Réjane Meillat et son successeur Rémi Valentin, originaire du village, était servi comme de coutume, par des « conscrits » du village, Lorine, Dylan, Mathis, Adrien et Charlène. Il était agrémenté de quelques chansons chantées par les convives.



Deux semaines plus tard un colis gourmand était offert aux personnes de plus de 75 ans, originaires de la commune et n'ayant pas pu participer au repas.



Autour de l'école

LES ÉLÈVES PLANTENT UNE HAIE D'OBSERVATION

À l'automne, les élèves des classes de cours élémentaires et moyens de Ghislaine Vadon et Pauline Zaragoza ont planté une haie d'observation à proximité de l'école. Une action de sen-



sibilisation concrète aux enjeux de la biodiversité et au rôle de l'homme dans les transformations du paysage.

Les 22 arbustes (*Viorne obier et lan-tane, Troene vulgaire, Noisetier, Fusain d'Europe et Cornouiller sanguin*) ont été offerts par l'entreprise ID Verde, grâce à Jérôme Lavesvre, parent d'élève. Ils ont été plantés selon la technique de pralinage afin de ne pas assécher les racines.

Le chantier a été effectué avec l'aide des conseillers municipaux Guillaume Noël-Baron et Frédéric Pellet, de Julien Arnaud et Gontran Alteneder, parents et grands-parents d'élèves et d'un groupe d'apprentis de BTS Gestion et Protection de la Nature du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de La Côte Saint-André.



En parallèle, les enfants ont assisté à une intervention d'un animateur de l'association Bièvre-Liers Environnement sur la biodiversité, illustrée par une exposition.

LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

La restauration

Une cinquantaine d'enfants en moyenne prend ses repas à la cantine.

Ils sont répartis en deux services et en fonction de leur nombre, sont encadrés par quatre ou cinq personnes. Les repas sont fournis par la société Elior.

L'accueil périscolaire

Il fonctionne le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30 (18h le vendredi). Une quinzaine d'enfants sont accueillis sur chacun de ces créneaux horaires.

Nouveauté de l'année

En complément de la garderie, l'équipe d'animation a mis en place en début d'année un atelier créatif thématique hebdomadaire de six séances s'étalant sur les périodes d'entre-vacances.

Le premier, en janvier et février, était consacré à la cuisine. Le deuxième en mars et avril propose la fabrication d'objets ethniques symboliques des dif-férents continents.

Les ateliers sont limités à une douzaine d'enfants, tous âges confondus.



LE SOU DES ÉCOLES

À l'automne, l'association des parents d'élèves élisait un nouveau bureau composé de :

- Jessie Bordone, présidente
- Julie Grolleau, vice-présidente
- Mylène Copier, secrétaire
- Gwenaëlle Bomin, trésorière.

Le Sou des écoles organise des manifestations pour financer des projets éducatifs et des sorties en lien avec l'équipe d'enseignantes.

La première de l'année, une vente de caillettes et de fromages et une tombola, avait lieu le samedi 23 mars à la salle des fêtes. Elle était prétexte à une soirée déguisée en musique.

Le Sou des écoles tiendra la buvette du spectacle des Arts Allumés, programmé le jeudi 18 avril à la salle des fêtes.

Et comme chaque année, il organisera la kermesse de la fête de l'école, le samedi 29 juin.



INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Pour pouvoir inscrire à l'école les enfants nés en 2016 et nouveaux habitants, les parents doivent déposer en mairie les fiches de renseignements remplies, disponibles en mairie ou sur le site www.gillonay.fr/fr/information/89243/ecole-primaire-publique et présenter :

- Leur livret de famille.
- Un justificatif de domicile (liste des pièces sur le site internet).
- Le carnet de vaccination de l'enfant ou une copie de son carnet de santé (page vaccin).

Dans le cas d'un enfant déjà scolarisé dans un autre établissement, un certificat de radiation de l'ancienne école est également obligatoire.

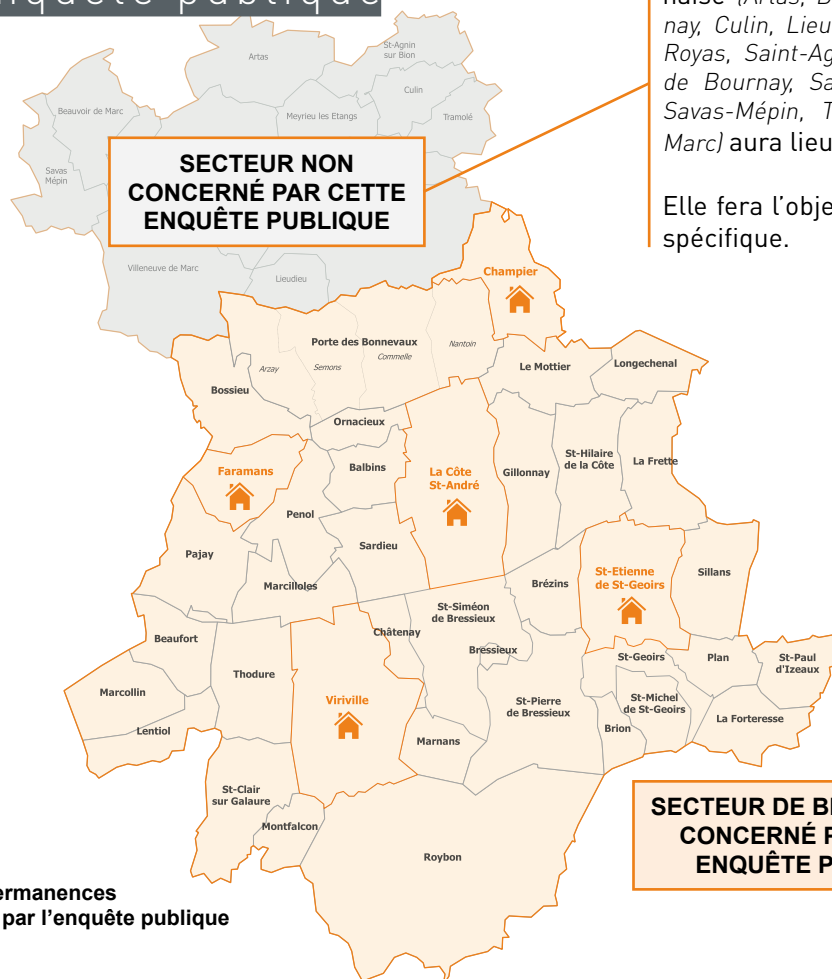


**Mon guide
de l'enquête
publique**

SECTEUR BIÈVRE ISÈRE



Du 8 avril au 11 mai 2019

Les communes concernées par cette enquête publique



L'enquête publique concernant le PLUi du secteur de la Région Saint-Jean-naise (Artas, Beauvoir de Marc, Châtonnay, Culin, Lieudieu, Meyrieu les Etangs, Royas, Saint-Agnin sur Bion, Saint-Jean de Bournay, Sainte-Anne sur Gervonde, Savas-Mépin, Tramolé et Villeneuve de Marc) aura lieu prochainement.

Elle fera l'objet d'une communication spécifique.

 Lieux d'enquête et de permanences
 Communes concernées par l'enquête publique

L'enquête publique Pourquoi ? Comment ?

Une enquête publique,
qu'est ce que c'est ?

Après trois années d'élaboration, le projet de PLUi du secteur Bièvre Isère a été arrêté par le conseil communautaire le 6 novembre 2018. Il va désormais être soumis à l'avis de la population dans le cadre de l'enquête publique. Cette démarche réglementaire consiste à informer les habitants, à recueillir leurs observations et propositions.

Quels documents seront
consultables ?

Le PLUi, tout comme le PLU, est un document constitué de plusieurs pièces. Outre les pièces administratives, le rapport de présentation et les annexes, il comporte :

- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- le règlement écrit et graphique
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- les avis des personnes publiques associées
- **les zonages d'assainissement des eaux usées et pluviales qui sont également soumis à l'enquête publique.**

Le rôle des commissaires enquêteurs

Une commission d'enquête composée de 5 commissaires enquêteurs a été nommée pour ce PLUi. Désignés par le tribunal administratif, les commissaires enquêteurs veillent en toute indépendance à la bonne information du public et au respect de la procédure. Ils tiendront des permanences pour vous présenter les différentes pièces du PLUi et pour recevoir vos requêtes. À l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête rédigera un rapport intégrant les observations du public ainsi qu'un avis argumenté.

Ces éléments pourront générer un ajustement du projet avant son approbation finale.

Du 8 avril au 11 mai 2019

Je m'informe et je participe

Tous les documents de l'enquête publique sont consultables

Depuis
chez
moi

www.bievre-isere.com/ms/plui

Dans les
5 lieux
d'
enquête

- Mairies de Champier, Faramans, Viriville
- Siège de Bièvre Isère Communauté à Saint-Etienne de Saint-Geoirs
- Maison des Services Au Public à La Côte Saint-André

En complément, des permanences des commissaires enquêteurs (sans rendez-vous) sont organisées sur le secteur concerné par l'enquête pour des temps d'échange individuels (voir rubrique permanences).

3 possibilités pour contribuer



Je consigne mes observations sur le **registre papier** de l'enquête publique disponible dans chacun des 5 lieux de l'enquête cités ci-dessous



J'adresse **un courrier** :

À l'attention de M. le Président de la commission d'enquête
Bièvre Isère Communauté
Grenoble Air Parc
1 avenue Roland Garros
38 590 Saint-Etienne de Saint-Geoirs



Je peux déposer mes remarques par **voie numérique**.

Lien et informations sur le site :
www.bievre-isere.com/ms/plui

Lieux d'enquête et permanences (sans rendez-vous)

St-Etienne de St-Geoirs

Siège de Bièvre Isère Communauté, 1 avenue Roland Garros

Horaires de consultation du dossier

Du lun. au ve. 8h30-12h et 13h30-17h

Permanences de la commission d'enquête

- le 12/04 de 9h à 12h • le 23/04 de 13h30 à 16h30
- le 29/04 de 16h30 à 19h30
- le 9/05 de 12h à 15h

Faramans, Mairie, 135 montée de l'Eglise

Horaires de consultation du dossier

Lun., ma., jeu. et ve. 8h30-11h15 et 13h30-15h30
(fermée le 23/04)

Permanences de la commission d'enquête

- le 13/04 de 8h30 à 11h30
- le 2/05 de 13h30 à 16h30
- le 10/05 de 8h30 à 11h30

La Côte St-André

Maison de Services Au Public, 24 avenue Jongkind

Horaires de consultation du dossier

Du lun. au jeu. 9h-12h et 13h30-17h • Ve. 9h-12h
et 13h30-16h30

Permanences de la commission d'enquête

- le 8/04 de 13h30 à 16h30
- le 17/04 de 9h à 12h • le 25/04 de 17h à 20h
- le 3/05 de 12h à 15h

Champier, Mairie, 900 route des Alpes

Horaires de consultation du dossier

Lun. et jeu. 8h-10h et 14h-15h30 • Ma. et ve.
8h-10h et 16h-17h30 • Sa. 9h30-11h30

Permanences de la commission d'enquête

- le 15/04 de 8h30 à 11h30
- le 26/04 de 14h30 à 17h30 • le 11/05 de 9h à 12h

Viriville, Mairie, 59 avenue du Dr Turc

Horaires de consultation du dossier

Lun. 8h30-13h et 16h-18h • Ma. et jeu. 8h30-13h
Ve. 8h30-13h et 14h-16h

Permanences de la commission d'enquête

- le 17/04 14h-17h
- le 23/04 9h-12h • le 29/04 9h à 12h

Et après l'enquête publique ?

Vos remarques

seront étudiées par la commission d'enquête

Le rapport et les conclusions

de la commission d'enquête seront publiés

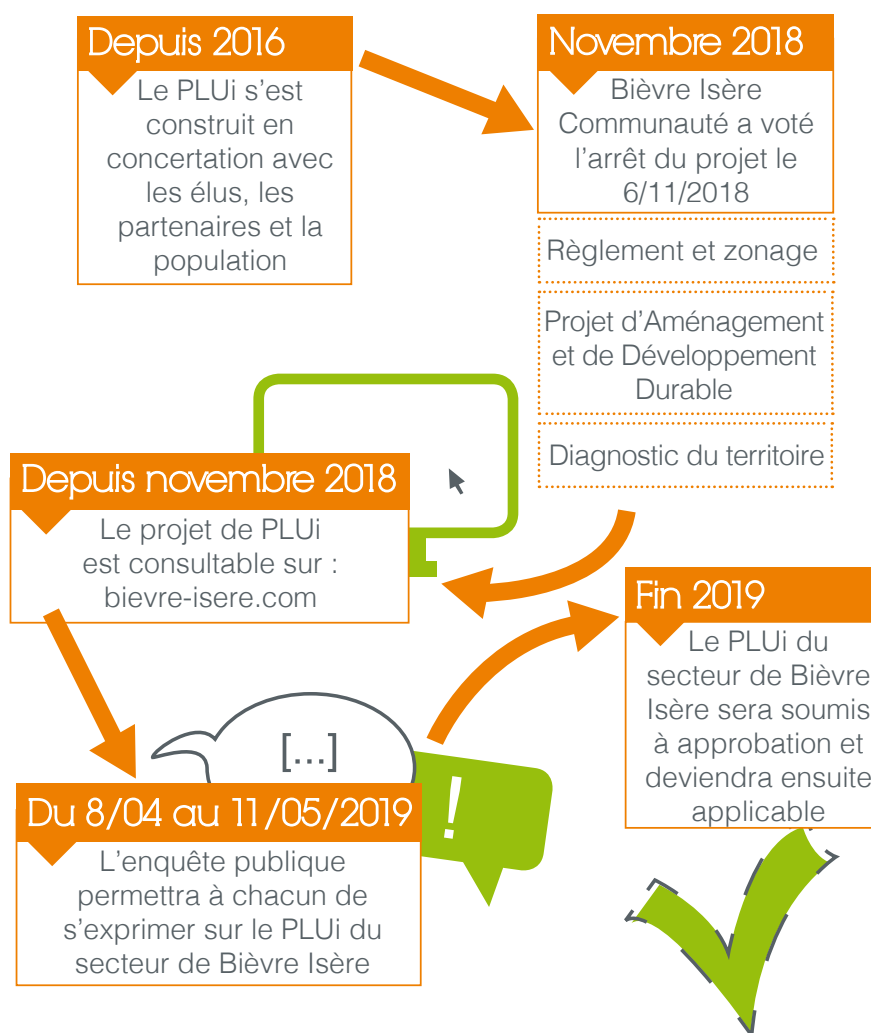
Bièvre Isère Communauté finalisera son projet PLUi

en s'appuyant sur les conclusions de
l'enquête publique

Le PLUi sera soumis à approbation fin 2019

et entrera ensuite en application

Le PLUi du secteur Bièvre Isère : une construction progressive





FESTIVAL DES ARTS ALLUMÉS

Le 5 avril, la quatrième édition du festival des Arts allumés, organisé par le pôle culturel de Bièvre-Isère Communauté, démarrera une itinérance de deux semaines sur la partie sud-est du territoire intercommunal.

Chacune des quatorze communes concernées accueillera un spectacle ou une animation d'une programmation conçue pour s'adresser à tous les publics avec de la musique, du cirque, du théâtre, un ciné-concert, de la danse hip-hop, des marionnettes... À Gillonnay, il s'agira du spectacle théâtral « Une Irish story ».

Un festival « Dont vous êtes les héros » aiment à rappeler les organisateurs qui ont convié les habitants désireux de vivre le festival côté coulisses, à s'investir à leurs côtés dans les équipes artistiques, techniques et logistiques.

Les deux temps forts seront le 6 avril un « Live Escape Game » alliant randonnée pédestre ou en vélo électrique et jeux de logique et de réflexion. Et le 20 avril la traditionnelle journée festive de clôture, avec en préambule deux Street Parade emme-

nées par le groupe Po'Boys, la fanfare swing qui animera le soir la New Orleans Party en costume, elle-même suivie du concert de rock Steady de Jim Murple e Memorial.

 www.bievre-isere.com



LA CHORALE À TRAVERS CHANTS



Pour la 5^{ème} année consécutive, une dizaine d'enfants du village participera à la chorale d'enfants « À travers chants » - du nom d'un ouvrage éponyme de Berlioz - qui se produira pendant le prochain festival.

Les jeunes choristes répètent le lundi après midi après la classe. Ils sont encadrés par Guillemette Daboval, chef de chœur, de l'ensemble lyonnais Spirito dirigé par Nicole Corti, en charge de l'accompagnement de ce projet musical.

Les premières séances étaient consacrées à des exercices corporels préparatoires de déplacements et de positionnements en préambule à l'apprentissage de la partition de l'oeuvre « Le prince heureux » d'Oscar Wilde que les enfants interpréteront cet été.

AU LONG DE LA 73

La 17^{ème} édition de l'exposition collective d'artistes locaux « Au long de la D73 » aura lieu du 7 au 16 juin, à l'Espace Gyltiss, s'il est rouvert au public, ou à la salle Saint-Maurice.

Une vingtaine de plasticiens, sculpteurs, photographes, céramistes, domiciliés le

long de la D73, exposeront leurs oeuvres déclinant le thème « Frontières », ainsi que les enfants de l'école.

Depuis quelques années, l'association profite de l'événement pour mettre à l'honneur un artiste en l'invitant à présenter ses oeuvres. Cette année, il s'agira de Sophie Avenier, une sculptrice de Saint-Antoine l'Abbaye.



BICENTENAIRE DE JONKIND

Né aux Pays Bas en 1819, le peintre Johan Berthold Jongkind a vécu les dernières années de sa vie à la villa Beauséjour, à La Côte Saint-André, à quelques centaines de mètres du cimetière où il est enterré aux côtés de sa compagne Joséphine Fesser.

Précurseur de l'impressionnisme il appréciait beaucoup les paysages de la vallée de la Bourbre et de la plaine de la Bièvre et en a fait de nombreuses aquarelles, dont une de l'église de Gillonnay.

Dans le cadre des festivités du bicentenaire de sa naissance, l'association « Dans les pas de Jongkind en Dauphiné » lui rendra hommage en apposant une plaque commémorative, près de l'église, le lundi 24 juin à 14h30, en présence des enfants de l'école.



La vie des associations

LE COMITÉ DES FÊTES

Près de 120 personnes ont participé au repas «riz-bourguignon» organisé le 8 décembre à midi par le Comité des fêtes à l'occasion du Téléthon. La viande avait été offerte par Isère Viande et le repas était cuisiné par Christian Guillaud. En parallèle était organisée une tombola et l'association «Autour du fil» de Saint-Hilaire de la Côte tenait un stand de ventes d'accessoires en tricot. Les bénéfices se sont élevés à plus de 2 200 €.

Réuni en assemblée générale en début d'année, le Comité des fêtes a élu son bureau. Il se compose de la présidente Irène Jallut, de la secrétaire Laurence Valentin et du trésorier Olivier Ruol.

L'association envisage l'organisation de plusieurs manifestations en cours d'année. La première sera un pique-nique sur le site de la Chapelle le samedi 23 juin à midi.



L'AMICALE DES ANCIENS POMPIERS

Le dimanche 27 janvier à la salle Saint-Maurice, l'amicale des anciens pompiers organisait sa matinée boudins à la chaudière.

Quelques jours auparavant, l'association avait réuni son assemblée générale et confirmé dans leurs fonctions le président Robert Abel, le secrétaire Jean Petit et la trésorière Danièle Laugier.

Parmi les manifestations inscrites au calendrier de l'année figureront notamment un voyage, un concours de pétanque et la participation aux journées des anciens pompiers organisées par l'Union départementale.

L'AUTOMNE ENSOLEILLÉ

Le 10 décembre à la salle Saint-Maurice, une soixantaine de personnes assistait à la formation de remise à niveau du code de la route. Proposée par l'Automne Ensoleillé par le biais de l'association d'ânés ruraux Génération Mouvement pour répondre à la demande de leurs adhérents, elle était animée par Yvan Farinea de Centaure, un centre de formation spécialisé dans la sensibilisation aux dangers de la route et à la sécurité routière.

Une occasion pour l'ensemble de participants de revoir les règles de base et surtout de s'informer sur les nouvelles dispositions mises en place au fil des années.



PLUS D'UNE CENTAINE DE MEMBRES AU CLUB

Le club de l'Automne Ensoleillé a franchi l'an dernier la barre symbolique de cent adhérents. Parmi eux les nombreux Baladins qui se retrouvent un mardi sur deux pour pratiquer la randonnée. Outre cette activité, le club propose le même jour une « petite marche », moins sportive, sur le territoire du village ou à proximité. Le jeudi après-midi, les membres se retrouvent pour jouer aux cartes, au scrabble ou aux boules. Le club propose aussi des repas et des sorties. Et il s'investit dans l'organisation de la fête des Marrons. Cette année il a mis en place des formations d'initiation à l'informatique.

Le club est co-présidé par Bernadette Bouget-Lavigne et Jean Petit. Ils sont secondés par Jacques Reyraud, secrétaire et Agnès Fournier son adjointe et par Marie-Claire Noël-Baron, trésorière et Martine Rabatel, son adjointe.

Le 7 février, au terme de son assemblée générale, il fêtait les anniversaires de Rose Laurencin, 90 ans, Andrée Arnaud et Élise Noël-Baron, 80 ans et les noces d'or d'Anne-Marie et René Perrot. Avant de partager le repas préparé par Rémi Valentin.





Le grand débat national



Dans le cadre du grand débat national, un collectif de citoyens de la commune organisait le 9 mars, en salle des associations, une réunion d'initiative locale sur le thème « La démocratie et la citoyenneté ». Une trentaine de personnes assistait à cette rencontre animée par René Perrot, secondé par Anne-Gaëlle Gernot et Marie-Cécile Servigne, rapporteuses.

Les participants ont exprimé leur point de vue sur les différentes thématiques inscrites à l'ordre du jour et alimenté la discussion à partir de leurs propositions.

Parmi les questions soulevées figuraient celles de la représentativité à l'échelle locale et nationale, le cumul des mandats des élus, l'implication des citoyens dans la démocratie participative, le principe du vote obligatoire et la prise en compte des bulletins blancs, les incivilités, la politique d'émigration et l'intégration au quotidien...

Le compte-rendu de ce débat sera consultable sur le site <https://granddebat.fr/>

LE PLEIN DE JEUX À LA LUDOTHÈQUE

Pour la première fois de l'année, la ludothèque intercommunale faisait, mercredi 27 février, étape à la salle des fêtes.



Profitant d'une météo printanière, Sandrine et Hervé avaient installé sur le parvis de la mairie quelques grands jeux en bois. Et avaient aménagé à l'intérieur les différents espaces de jeux de

construction, de manipulation, de société... qui attireraient plus d'une quarantaine de personnes sur la journée.

La ludothèque propose, d'octobre à juin, des temps d'animation et d'échange libres et ouverts à tous sur l'ensemble du territoire intercommunal. Et en juillet des animations de rues.



Les prochains rendez-vous de la ludothèque dans le village sont fixés à la salle des fêtes le mercredi 24 avril, de 10h à 12h et de 14h à 18h, et le vendredi 7 juin de 18h à 21h.

i Planning :
☎ 06 19 08 68 27 ou 04 74 20 98 31
✉ ludotheque@bievre-isere.com
🌐 <http://bievre-isere.com/vivre-en-bievre-isere/enfance-jeunesse/ludotheque/>

UNE GILLONNOISE À LA CAPITALE

Pour la 11^{ème} année consécutive, l'élevage de Ternan de Jean-Michel et Guillaume Noël-Baron participait au concours de la race Montbéliarde du Salon de l'Agriculture de Paris. Les premières années avec Aulogie, une championne d'exception plusieurs fois primées. Puis avec Charmante.

En mars dernier, Hironnelle défilait pour la troisième fois devant le jury, cette année dans la catégorie quatrième lactation.

Habituée des concours, elle avait remporté en 2016 un 2^{ème} prix de section à Paris; la 1^{ère} place et meilleure mamelle de section au salon international de Rennes et avait gagné le concours national de Montbéliarde à Besançon.





Zoom : un beau village, c'est

LES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES

Trois agents travaillent à l'entretien des lieux et espaces publics.

Fatima Charles-Pellat assure l'entretien quotidien des locaux de la mairie, de l'école et de la bibliothèque, des salles des fêtes, des sanitaires publics de la place. Olivier Berthelot et Florian Gonsolin assurent la propreté des sanitaires publics près de l'église et sur le site de la chapelle. Et l'entretien des bâtiments et espaces verts communaux.

Au-delà de ces tâches, ils doivent malheureusement consacrer beaucoup de temps à nettoyer et à réparer les dégâts consécutifs au manque d'éducation et de respect, aux incivilités et au vandalisme.



AU-DELÀ DES TÂCHES QUI LEUR SONT IMPARTIES

Parmi leurs interventions les plus courantes, le nettoyage des toilettes laissées dans un état de saleté repoussante, le lessivage des murs régulièrement souillés d'excréments. Et le retrait des immondices de tout genre abandonnés notamment aux abords des conteneurs de tri sélectif.



Mais également le remplacement d'éléments volontairement détériorés, comme les éléments cassés du mobilier des sanitaires, les vitres brisées des boîtiers de sécurité gaz de la bibliothèque et de la cantine changées à cinq reprises depuis le début de l'année, les serrures régulièrement forcées des portes des toilettes et des portails d'accès au court de tennis et au pré en herbe voisin.



SANS GÊNE ET INCIVILITÉS

La mairie constate aussi d'autres types d'incivilités. Comme au cours du dernier mois, l'occupation nocturne par un groupe de fêtards de l'appentis de la salle Saint-Maurice, reconstruit il y a quelques années pour améliorer les conditions d'accueil des utilisateurs de la salle, associations ou particuliers.

Les occupants y avaient abandonné toutes les traces de leur barbecue improvisé. Ils avaient en outre fracturé la manette du coffret électrique afin de pouvoir y avoir accès.



LES CONSÉQUENCES POUR LA COLLECTIVITÉ

Outre le temps passé par les services techniques qui pourraient l'employer à meilleur escient, celui nécessaire aux démarches administratives liées aux dépôts de plainte, les dégradations génèrent un coût non négligeable pour la collectivité.

Le respect du travail des agents municipaux et de la propreté des lieux et espaces publics est l'affaire de tous.



ENTREtenir, RENover, EMBELLIR

Les agents des services techniques ont à coeur d'effectuer les travaux d'entretien, de rénovation, d'embellissement des bâtiments et espaces publics qui leur sont confiés.

Ils profitent généralement des vacances pour intervenir dans les locaux utilisés par les scolaires. L'an dernier ils ont repeint de couleurs vives le hall d'entrée de l'école maternelle, en s'appuyant sur les conseils de Julie Grolleau. Et ont vérifié les normes de sécurité des jeux de la cour d'école et de l'espace loisirs enfants.

En novembre, ils ont repeint la scène de la salle des fêtes, pour améliorer la visibilité des spectacles. En février, celle des sanitaires de l'école. Au cours des derniers mois ils ont créé des sanitaires et un espace de rangement à l'étage de Saint-Maurice et repris la peinture des toilettes du rez-de-chaussée. À l'extérieur du bâtiment, ils ont récemment refait les limites du jeu de boules et installé des bordures de récupération.

Au niveau des espaces verts, ils effectuent tout au long de l'année les travaux habituels d'entretien. En prenant plaisir à les agrémenter des petits détails qui font toute la différence !



C'EST AUSSI LE RÔLE DES HABITANTS

Pour des questions évidentes liées à la sécurité publique, les habitants ont l'obligation d'entretenir leurs propriétés. En le faisant, ils contribuent par ailleurs grandement à rendre plus agréable notre cadre de vie.



ENTRETIEN DES HAIES

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation, les panneaux et la visibilité en intersection de voirie.

Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

i *Articles 671 à 673 du code civil sur les distances de plantation, les responsabilités des propriétaires et l'entretien des végétaux.*



ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier d'un cours d'eau et de ses abords. Il doit notamment tailler ou couper la végétation, retirer les débris et les embâcles susceptibles de gêner l'écoulement naturel des eaux pluviales.



L'agenda des manifestations



La Conconférence

Samedi 6 avril, à 20h30
Dimanche 7 avril, à 17h30
Salle des fêtes
Cabaret loufoque et poétique, par la C^{ie} de l'Arbre.
Réservation : ✉ resa@l-arbre.fr
Billetterie sur place.



Festival « Les Arts Allumés » Théâtre : « Une Irish Story »

Jeudi 18 avril, à 20h
Salle des fêtes
Organisé par Bièvre-Isère Communauté.
Infos : 🌐 <http://bievre-isere.com>

Festivités pascales

Les 20, 21 et 22 avril
Place de la vogue.
Tout le week-end : vogue
Lundi de Pâques : randonnées cyclotouristes
et pédestres, matinée boudins et brioches.
Organisé par le Gillonnay Cyclo Club.
🌐 <http://www.gillonnay-cyclo-club.fr/>



Au long de la D73

Du 7 au 16 juin
Espace Gyltiss
Du lundi au vendredi : 14 h - 19 h
Samedi et dimanche : 10 h à 12 h - 14 h à 19 h
Vernissage le vendredi 7 juin à 18 h.
Exposition collective d'artistes locaux,
organisée par l'association « Au long de la D73 ».
🌐 <https://fr-fr.facebook.com/aulongdelaD73/>

Grand pique-nique

Le 23 juin, à partir de midi
Chapelle Notre-Dame du Mont
Organisé par le Comité des fêtes.



À noter

Retrouvez l'agenda de toutes les manifestations du territoire au jour le jour sur le site : 🌐 <http://tourisme-bievrevalloire.com>

Office de tourisme :

5, place Berlioz, La Côte Saint-André
☎ 04 74 20 61 43 ✉ contact@terresdeberlioz.com
- mardi, mercredi et vendredi : 9h00 - 12h30 et 14h30 - 17h30
- jeudi et samedi : 9h - 12h30
- dimanche, lundi et jours fériés : fermé